

13^è rencontres des Médiateurs Mammifères sauvages de Bretagne 13 mai 2023 La Méaugon (22)



Faune Ethique

Petites précisions...

Vous trouverez ici le compte-rendu de la rencontre annuelle des médiateurs mammifères sauvages de Bretagne. Il est composé d'éléments hétéroclites (diaporamas des uns et des autres éventuellement complétés par des ajouts, prise de notes...). Aucun effort de mise en page n'a été fourni. Veuillez nous en excuser.

Introduction

Catherine Caroff (GMB)

Merci d'être présents si nombreux !

C'est une rencontre interassociative voire inter-structures (associations de protection de la nature, centres de soins, bureaux d'études, vétérinaires...).

Médiation = questions spontanées du public concernant la cohabitation avec la faune sauvage

- Les SOS Mammifères peuvent être grossièrement répartis en 2 types :
 - Cohabitation
 - Samu

- Les conventions *Refuges pour les Chauves-souris*, *Havres de Paix pour la Loutre*, de même que la sensibilisation sont aussi très proches (et sont une occasion de faire) de la médiation.

Aujourd'hui nous suivrons le déroulé suivant :

Introduction, tour de table

Ateliers : cas concrets de cohabitation (chauves-souris, hérisson...) et restitution

Zoom sur le Blaireau

Pique-nique tiré du sac

Les autres espèces pour lesquelles nous pouvons être sollicités

Zoom sur le Groupe Loup Bretagne

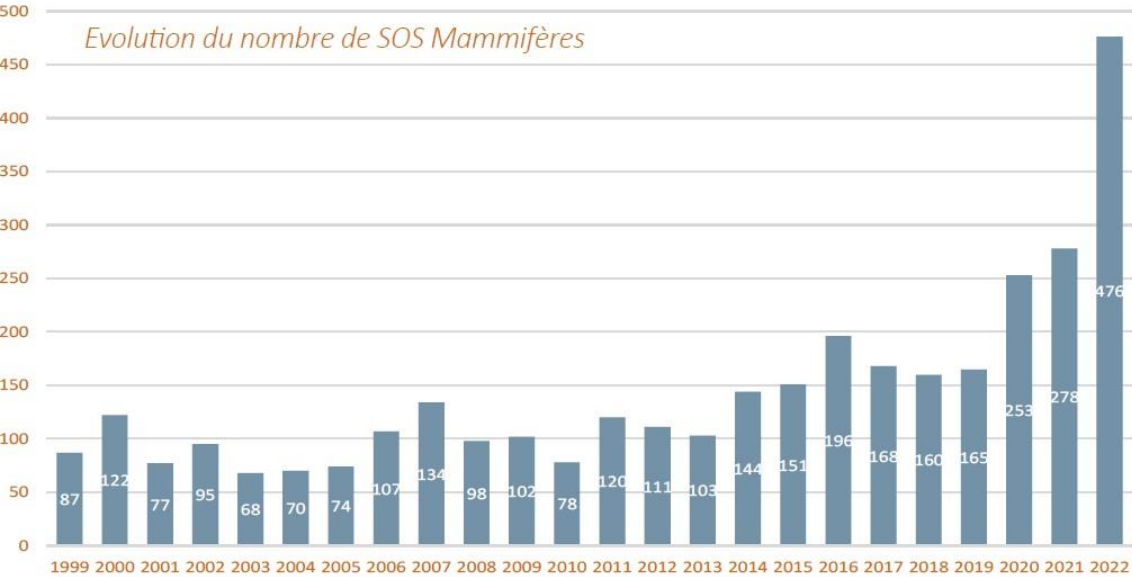
Médiation relative à un animal en détresse

Ateliers tournants sur le fonctionnement du réseau des médiateurs / vos idées et attentes, et restitution

Objectifs de la journée :

- Se mettre en réseau / renforcer le réseau
- échanger des idées et des outils

Contexte :



Dans un contexte d'augmentation rapide du nombre de demandes du public, ces objectifs sont d'autant plus importants.

Présentation de la commune de La Méaugon

Par Jean-Marc Labbé (maire)

Commune de 1350 habitants, sensible à la biodiversité (aussi bien la municipalité que de nombreux habitants).

- Sensibilisation au niveau de l'école (animations...) et obtention du *label « E3D » (Ecole en Démarche de Développement Durable)*.
- Réduction de l'éclairage public (notamment pour les chiroptères, nombreux du fait - entre autres - du lac), avec consultation des habitants : abaissement de l'heure de fin de l'éclairage à 22h en 2001, 21h aujourd'hui, extinction tous les dimanches matins et dimanches soirs de l'année, extinction complète de fin avril à début septembre. Pas d'éclairage public de prévu sur les nouveaux lotissements. Pour la biodiversité, 1^{ère} commune de Bretagne à faire le choix du led jaune à 2400 kelvin (ne chauffe pas trop). Lumière diffuse qui permet en outre d'écarter les mâts. Choix de trottoirs de couleur claire pour refléter la lumière. Pas de mâts dans les espaces verts, ni sous les arbres.
- Lotissements : mise en place de la commercialisation « à points » : en fonction de la nature du projet, la commune va redonner de l'argent aux acquéreurs (et vend à un prix inférieur au marché). Ex pour gagner des points : usage de matériaux bio-sourcés pour les façades, toits végétaux, récupération d'eau de pluie... La commune a fait des talus et choisi les essences, le grillage est autorisé dans certains cas (chiens...) mais à 8 cm au-dessus du sol pour laisser passer la petite faune. Les nichoirs sont encouragés, de même que la plantation de feuillus ou de fruitiers. Des gens peuvent obtenir jusqu'à 8000 € avec ce système, ce qui peut quasiment payer la station photovoltaïque sur le toit.
- Abandon total des produits phytosanitaires depuis 2012.
- La commune a une soixantaine de bénévoles, qui font notamment les plantations, le désherbage, la restauration des lavoirs dans le respect de la biodiversité...
- Environnement et sobriété au cœur de toutes les décisions.
- Label *village étoilé*, projet de label *International Dark Sky* (2^e commune d'Europe)
- Appartient au réseau *Bruded*

Présentation interactive des participants

Les questions suivantes sont posées. Les personnes répondant oui se lèvent, se présentent et nous en disent plus :

- qui a déjà tenté de résoudre un problème de cohabitation ?
- qui a déjà conseillé quelqu'un pour l'accueil de la faune sauvage ?
- qui a déjà recueilli un animal en détresse ?
- qui sait ce qu'est un [Refuge pour les chauve-souris](#) ou un [Havre de Paix pour la Loutre](#) ?

Les cas concrets

Des cas concrets de questions du public, fictifs mais inspirés des demandes les plus fréquentes, vont être présentés aux participants, qui se répartissent en 4 groupes :

- Une personne mécontente d'avoir des chauves-souris
- Une autre souhaitant accueillir des chauves-souris et voulant être conseillée sur les aménagements, la pose de nichoirs etc.
- Une autre voulant faire quelque chose pour le hérisson dans son jardin et l'écureuil dans sa commune
- Une autre devant faire des travaux dans sa maison et ne voulant pas nuire aux chauves-souris

Préalablement, des conseils généraux sont donnés aux participants, comme par exemple : en début de coup de fil, toujours prendre les coordonnées (nom et adresse) des demandeurs.

Atelier 1 : la personne mécontente d'avoir des chauves-souris – atelier animé par Aline Moulin

Aline joue une personne qui déteste les chauves-souris, dit qu'elles portent la rage et d'autres maladies, qu'elles rongent les fils électriques, qu'une d'entre elles est rentrée dans le salon.

Les participants ont rendu compte des arguments suivants (dans l'ordre où ils ont été présentés) :

- Il faut dédramatiser. C'est plus une peur et une image négative qu'un problème.
- Les chauves-souris ne transmettent pas plus de maladies que d'autres animaux. Pour transmettre des maladies il faut un contact direct, ce qu'elles ne cherchent pas (désamorcer les fausses croyances : elles ne vont pas dans les cheveux etc. On disait ça pour empêcher les femmes de sortir la nuit).
- Donner des éléments de biologie des chauves-souris pour les « rapprocher » de nous.
- Parler de la colonie de mise-bas : des mères célibataires qui élèvent ensemble leur unique petit annuel. Apporter de la sympathie.
- Dire que ce sont des espèces protégées.
- Dire que la cohabitation est une chance.
- Parler de leur « utilité » (mangeuses de moustiques...jusqu'à 2000 par individu et par nuit).
- Une entrée dans le salon : c'est un jeune qui s'est trompé. Démarche à suivre : éteindre les lumières, ouvrir les fenêtres, l'individu sortira. Possibilité de mettre une moustiquaire.
- Si les personnes sont gênées par le guano dans les combles : mettre une bâche, et récupérer ce super fertilisant pour son jardin (à diluer)
- Si les personnes veulent qu'on « vienne les enlever » de chez eux : dire qu'on ne le fait pas, mais on peut attendre la fin de la période estivale pour faire les aménagements éventuels pour améliorer la situation.
- Si les personnes veulent que les médiateurs fassent les travaux : répondre par la négative. Le médiateur conseille, mais n'est pas artisan (pas formé, pas assuré...). De la même façon l'APN ou le centre de soins ne finance pas de travaux chez les particuliers.
- Traces d'urine au plafond/placo : difficile ! Cas par cas...
- « ça va se reproduire à toute vitesse » : parler du faible taux de reproduction. Dire qu'elles quittent les lieux en fin d'été.
- Chauves-souris = garantie d'un environnement de qualité. Il faut valoriser le propriétaire, lui dire qu'il a beaucoup de chance.

Atelier 2 : la personne souhaitant accueillir des chauves-souris et voulant être conseillée sur les aménagements, la pose de nichoirs etc. – atelier animé par Marie Le Lay

Marie joue une personne qui adore les chauves-souris, qui en voit voler dans son jardin et qui aimerait en accueillir plus chez elle mais qui n’y connaît rien.

Voici les arguments dont les participants ont rendu compte (dans l’ordre où ils ont été énoncés) :

- Questionner sur le nombre de chauves-souris déjà présentes et sur les éléments de la maison et du jardin. Expliquer la biologie, le cycle, les gîtes été / hiver... Dire qu’il y a peut-être un gîte à proximité, c’est les chauves-souris qui choisissent leur gîte donc les aménagements qu’on proposera ne marcheront pas forcément ou rapidement.
- Entretien du jardin : entretenir en bio, pas trop de tonte etc. (favorable aux insectes donc aux chauves-souris).
- Il peut y avoir des destructions de gîtes aux environs, donc leur faire des gîtes de secours peut être utile.
- Selon la Configuration des lieux : on peut tenter d’accueillir des espèces « fissuricoles » ou des espèces d’accès de plein vol (rhinolophidés...). On peut par exemple utiliser un grenier inoccupé. Différentes ouvertures sont possibles : chiroptière (c’est un travail de couvreur ! Le médiateur ne le fait pas et ne le finance pas non plus !), maintien d’une ouverture existante en position ouverte... Proposer le passage de médiateurs pour conseiller. Donner l’adresse du site du GMB, notamment [les FAQ](#). On y trouve des plans.
- Taille des ouvertures : pas trop grandes, pour éviter la pénétration par les oiseaux
- Demander si une chouette est présente dans les combles (ce qui complique l’aménagement du grenier).
- On peut aussi fabriquer des nichoirs. Pour le matériel : du bois de palette par exemple, mais non traité. Des plans peuvent être trouvés sur le site du GMB, et notamment des [plans de gros nichoirs](#) comme ceux qui sont faits en Amérique du Nord. Idéalement : multiplier les nichoirs, les expositions, les hauteurs... pour plus de choix. On peut peindre d’une couleur sombre. Orienter Est de préférence, mais idéalement multiplier les expositions
- On peut leur parler du [Refuge pour les chauves-souris](#). Convention basée sur le volontariat. Echange permanent, conseils, aide possible pour les comptages...

Atelier 3 : la personne devant faire des travaux dans sa maison et ne voulant pas nuire aux chauves-souris – atelier animé par Meggane Ramos.

Meggane joue le rôle d'une personne qui vient d'acheter une longère dans laquelle elle a trouvé des chauves-souris endormies en hiver sous l'escalier (dans la pièce de vie) et qui doit faire des travaux de rénovation.

Voici les arguments qui ont été présentés par les participants (dans l'ordre d'apparition... malheureusement le film a été coupé avant la fin, il nous en manque donc une petite partie) :

- On peut suggérer de décaler les travaux (les débiter au moins mi-mars, mais cela dépend aussi de la météo, donc tirer vers le plus tard possible), d'inverser l'ordre des pièces à travailler etc. Demander si d'autres lieux peuvent être aménagés pour l'hiver prochain, en expliquant que le succès d'un tel « déménagement » n'est pas garanti.
- Expliquer la biologie, le cycle annuel. Expliquer que les chauves-souris ne font pas de nid, donc on ne peut pas « déplacer le nid ». Eviter d'ailleurs d'utiliser le mot « nicher », pour justement éviter la confusion. Préférer le mot « gîter ». Expliquer la sensibilité hivernale et les raisons de l'impossibilité d'un dérangement hivernal.
- Assurer leur tranquillité le temps qu'elles se réveillent, les isoler provisoirement (cloison, draps, rideaux...)
- Le médiateur peut passer voir les lieux.
- Souvent la personne nous dit « j'ai plein de chauves-souris » et en fait il y en a 10 !
- Si la personne refuse de décaler : négocier sur la possibilité d'avoir des zones avec moins de dérangement.
- (Cas extrêmes : faire intervenir l'OFB – comme le cas d'Aline précédemment).

Atelier 4 : la personne voulant faire quelque chose pour le hérisson dans son jardin et l'écureuil dans sa commune – atelier animé par Catherine Caroff

Catherine joue le rôle d'une adjointe au maire qui veut, à titre personnel, accueillir le Hérisson dans son jardin, et au titre municipal créer un passage à écureuil pour faire quelque chose pour la nature et faire parler de sa commune.

Voici les arguments dont les participants ont rendu compte (par ordre d'apparition) :

HERISSON

- Faire des trous d'environ 13 x 13 cm en bas des murs et grillages pour laisser passer le Hérisson, sauf côté route très passante. Dans le grillage, recourber les fils de fer pour ne pas blesser les hérissons.
- Entretenir son jardin sans produits chimiques.
- Lui faire un abri, mais attention souvent les plans sont trop petits. Vous trouverez des plans [ici](#). Voir aussi le livre « accueillir des hérissons dans mon jardin » de Marie-Agnès Guichard (ed. Rustica).
- Lui donner de l'eau mais pas dans un bol (il n'a pas de cou !). Plutôt une assiette, un dessous de plantes.
- Mettre des planchettes pour l'aider à sortir des mares.
- Le laisser chasser lui-même l'été (on peut l'aider sur certains épisodes de sécheresse par exemple mais pas le reste du temps), mais on peut lui donner des croquettes aux inter-saisons pour l'aider.
- Ne pas donner de lait de vache avec du pain (très mauvais).
- Ne pas le déranger dans son gîte. Pour le suivre, préférer un piège photo, une brindille à l'entrée pour voir s'il est passé, un piège à empreintes...
- Ne pas mélanger le lieu de restauration et le lieu de repos.
- Préciser qu'il ne faut pas croire que les hérissons vont manger toutes les limaces du jardin.
- Ne pas retourner les tas de bois ou pierres l'hiver, ne pas mettre le feu dans un tas de bois (un hérisson pourrait être en train d'hiberner)
- Attention aux tondeuses (surtout les robots, qui ne font pas la différence touffe d'herbe / bébé hérisson)
- Tonte : toujours commencer par le milieu du jardin, pour que les animaux puissent s'enfuir vers l'extérieur.

ECUREUIL

- Le GMB (qui ne parle qu'en son nom propre) ne pose pas de passages à écureuils : problème de responsabilité, d'assurance en cas de chute d'arbre qui serait due à la corde (d'autant plus qu'on se situe au-dessus de voitures donc de vies humaines). Le GMB n'est pas habilité/formé en grimpe d'arbres, le suivi serait trop lourd (pas les moyens humains). Quand on met une corde, il faut mettre des paniers de noisettes etc. pour attirer l'écureuil au moins dans un premier temps, ce qui nous paraît trop lourd (il faut les remplir régulièrement). Ne pas mettre d'anciennes cordes de spéléo.
- Le GMB préfère travailler sur la voûte boisée en feuillus au-dessus d'une route (si elle n'est pas trop large), prôner les ralentisseurs quand c'est possible, travailler sur l'habitat, le bocage, les essences locales...
- Mais des structures posent des passages à écureuils de qualité : par exemple l'association COHAB, formée à la grimpe d'arbres, assurée comme il faut, qui utilise des cordes fabriquées pour cet usage. On peut orienter les demandeurs vers ce genre de structures.
- On a vu en Angleterre lors d'un voyage d'étude du GMB des passages en structures métalliques, accolées à un pont existant. Ce type de passage présente l'intérêt que les services routiers sont responsables de son suivi. Mais problème : le coût.

Cas de Médiation Blaireau

Par Alain Gromas (bénévole Vivarmor nature et GMB)

Exemple de médiation autour du Blaireau dans la commune de Plérin (22) durant l'été 2021.

Alain précise que jusqu'ici ces cas étaient traités par les chasseurs, et que c'est un courrier de plainte d'un habitant à l'association Vivarmor (qui avait pris position contre le déterrage) qui a déclenché toute la série d'appels. Alain est alors intervenu. Puis la mairie s'est mise à transférer toutes les demandes à Alain, qui faisait une visite. Il constatait des « pique-niques » de blaireau (trous pratiqués dans les pelouse pour chercher la nourriture) – ou parfois des zones labourées par les sangliers (et attribuées à tort au Blaireau). Lorsque le Blaireau était identifié, il s'agissait toujours de pelouses bien tondues dans lesquels les larves de coléoptères etc. sont plus faciles à aller chercher pour le Blaireau et dans lesquelles les dégâts sont plus visibles. Il s'agissait souvent de lotissements en bordure de zone agricole.

Lors de sa visite, Alain cherchait à voir par où le Blaireau entrait. Souvent la visite permettait au propriétaire de prendre conscience de l'état de sa clôture et d'y remédier.

Alain a constaté que le Blaireau agit par opportunisme, mais il ne va pas insister si tout un coup on lui met un obstacle. Dans les jardins, il n'y a pas d'enjeu de nourrissage comme chez un maraîcher donc il va changer de lieu.

Chose importante à voir lors de la visite : vérifier qu'il ne s'agit pas de sanglier. Le Blaireau fait des trous de qq cm seulement, et le sanglier fait un vrai « labourage », ils sont donc faciles à distinguer. On peut aussi chercher les empreintes. Mais le plus utile est le piège photo. Il permet aussi de montrer l'animal aux gens, de les rassurer si c'est du blaireau, voire de leur permettre de se l'approprier. Et l'image peut aussi servir à prouver qu'il s'agit de sanglier.

L'un des conseils qu'il donnait était de laisser pousser sa pelouse et de ne pas arroser.

Il rassurait aussi les gens sur l'absence d'agressivité de l'animal/l'absence de risques. Un des particuliers qui avait sollicité Alain se passionne depuis pour le Blaireau et s'est acheté un piège photo etc., qui a permis d'inventorier d'autres espèces.

Donc les bénéfices de la médiation Blaireau sont selon Alain :

- Réhabiliter le blaireau, le faire connaître.
- Apporter un autre discours que celui des chasseurs.
- Apporter une solution à la municipalité.
- Apporter qq données au GMB.

Aujourd'hui, Alain ne reçoit plus aucune plainte... peut-être y a-t-il moins de pression de la société de chasse ? Ça reste donc une expérience d'une année.

NDLR : Mais le GMB en reçoit de plus en plus (20 cas, sans ceux d'Alain, en 2022).

Discussion : des cas de médiation sur le Blaireau ont été étudiés par le GMB chez des maraîchers et des fraiseiculteurs, de même qu'au niveau de routes avec des collectivités.

[Diaporama d'Alain ci-derrière \(sans certains éléments de mise en page et les liens vers les films réalisés par pièges-caméra, mille excuses Alain\).](#)



Un exemple de médiation en faveur du blaireau

Plérin – printemps 2021

Historique et état des lieux

Madame, Messieurs,

Je m'adresse à vos services car j'ai eu la désagréable surprise ce matin de trouver ma pelouse détériorée par des blaireaux.

Le mal a été fait durant la nuit, ce n'est pas la 1^{ère} fois que cela se produit. C'est désespérant, on ne peut pas admettre cela.

Que peut-on faire pour qu'ils ne reviennent plus ?
Qui va payer la réparation de la pelouse ?

La Société de chasse de Plerin m'a conseillé de vous contacter.

Jusqu'en 2021, après recensement de plaintes de riverains, la société de chasse demande une autorisation de chasse sous terre.

Suite à l'intervention de Vivarmor Nature par voie de presse, la société de chasse renvoie la municipalité vers les associations environnementales.

En lien avec les services municipaux, nous engageons les premières démarches.

Protocole retenu

Premier contact par téléphone.

Visite, relevé des indices et confirmation ou pas de la présence du blaireau.

Proposition d'actions pour dissuader le blaireau de pique-niquer sur les pelouses.



*1. tonte moins fréquente. Elle fragilise le gazon, facilite l'action du blaireau et des pontes de coléoptères dont les blaireaux sont friands des larves.
Favoriser la biodiversité et profiter d'une pelouse fleurie...*

2. Renforcer les clôtures, si cela est possible.

3. Utiliser des répulsifs.

Blaireau ou pas ?



Blaireau



Sanglier

Blaireau ou pas ?

Le rôle du piège-photo



Blaireau ou pas ?

Le rôle du piège-photo



Les bénéfices de la médiation

Réhabiliter et faire connaître le blaireau.

Apporter un autre discours et d'autres solutions aux usagers et à la municipalité.

Apporter des données...

Les bénéfices de la médiation



Les bénéfices de la médiation

**Recenser d'autres
espèces.**

**Apport de données
sanitaires.**

D'autres espèces

Les gens nous contactent parfois pour d'autres espèces, de façon plus rare. Nous nous contentons de les citer ici, certaines pourraient faire l'objet de plus amples présentations lors d'une prochaine édition de nos rencontres : Loutre et pisciculture, Loutre sous l'angle des catiches artificielles (souvent demandées par des collectivités), la Fouine dans les greniers, le Renard...

...et les non mammifères : oiseaux (chouettes,...), punaises de lit (lien ou pas avec la présence de chauves-souris...)

La médiation Loup en Bretagne

Par Philippe Defernez (bénévole GMB)

UNE ACTION DE MÉDIATION CONSISTE À ALLER À LA RENCONTRE D'UN CERTAIN PUBLIC SE TROUVANT DANS UNE SITUATION DONNÉE QUI INCLUE UNE DIMENSION D'INTERROGATION, DE REJET, VOIRE DE HAINE, AFIN QUE DES SOLUTIONS SOIENT DÉFINIES ET PROPOSÉES VISANT À RÉSOUDRE LE PROBLÈME AU BÉNÉFICE DES DEUX PARTIES.

But du groupe Loup :
Accompagner le retour du loup,
dans un but de protection



L'État et les administrations

Les médias

La population générale

Médiation au
stricto sensu

Les éleveurs

Médiation au
lato sensu

Médiation au stricto sensu



Pas de programme d'action sur le terrain en Bretagne. De manière sûre on a eu au moins 2 Loups dans la région (un mort à St Brevin (44) et un filmé à Berrien-29), mais il faut anticiper l'évolution de la situation.

Établissement de liens avec des éleveurs.



Au niveau national il existe une structure, Ferus, qui a mis en place 2 programmes : pastoraloup (mobilisation d'écovolontaires pour participer à la protection dans des situations difficiles) et parole de loup qui mobilise des volontaires pour faire de la sensibilisation.



Médiation au stricto sensu



Projet de mise sur pied d'un dispositif d'intervention d'urgence auprès d'éleveurs qui rencontreraient des difficultés de prédation, en collaboration Ferus / Groupe Loup. Pas un vrai pastoraloup, mais un réseau de personnes pouvant intervenir sur une exploitation, pour réduire les dégâts.

Médiation au lato sensu



Action auprès des institutionnels : participation aux Comités Départementaux Loup et cellules de veille (déjà réunies en 29 et 56), CP, lien avec l'OFB, etc.

Action médiatique : articles de presse, interviews (télé et radio). Nombreuses sollicitations. Ce n'est pas fini !

Information :

<https://loup.bzh/>

facebook

Loup Bzh

Discussion :

- Questions sur l'effectif de loups. On ne peut parler que de ce dont on est certain : un mort à St Brevin (44), un vivant à Berrien (29), un à Golven (35). Pas de preuve formelle qu'il y a 2 individus (29/35). Les photos ne suffisent pas pour trancher. La distance dans le temps et l'espace n'interdit pas que ce soit le même individu. Mais il peuvent être deux. Il pourrait aussi y avoir encore d'autres individus.

Il s'agit d'individus en dispersion. Ils cherchent des endroits pour s'établir. Pas de cas de reproduction connu à ce jour en Bretagne.

- Le plan loup national et sa déclinaison locale
- Des cas de prédation ont eu lieu dans les Monts d'Arrée

Législation concernant la faune sauvage et prise en charge par les vétérinaires

Pour des raisons de droit d'auteur, les images ont été cachées. Veuillez nous en excuser.

Dr Raphaëlle Woerlé et Dr Marine Renard

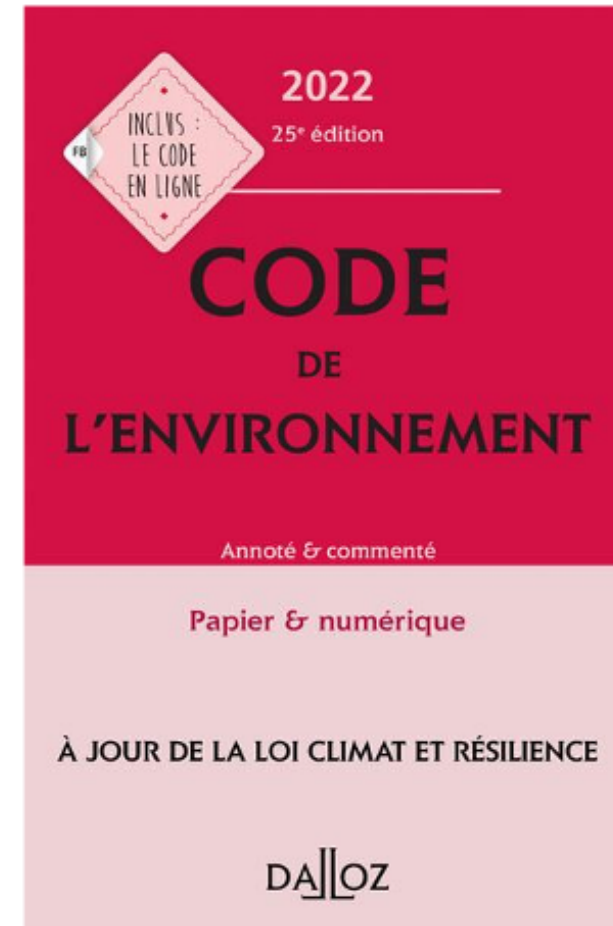
Statuts de la faune sauvage : Code de l'environnement

“**Res nullius**” : n'appartient à personne... personne n'a d'obligation de prise en charge/personne n'est propriétaire

Espèce protégée : loutre, faucon crécerelle... parfois dérogation pour les rendre chassables : loup, grand cormoran... “sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.”

Espèce chassable (avec restrictions locales potentielles) : renard, perdrix...

Sans statut : non chassable mais sans statut de protection (blaireau dans certains endroits par exemple), espèce pas encore classées (chacal doré)



Un centre de soin = beaucoup d'obligations

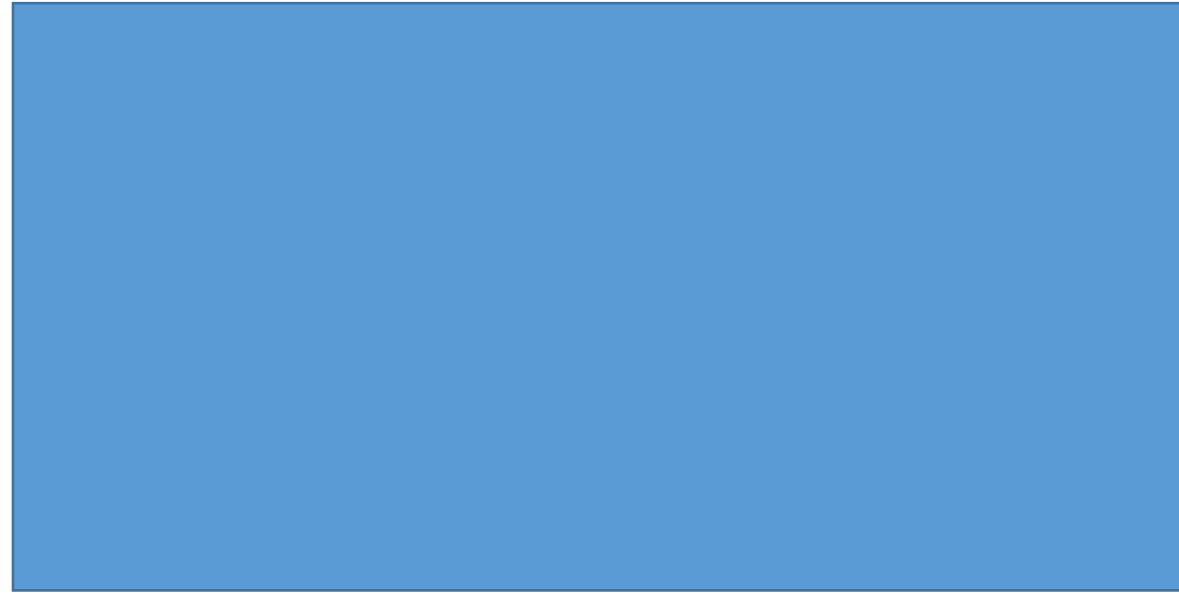
- un capacitaire : titulaire du certificat de capacité pour les espèces qu'accueille le CDS
- une autorisation préfectorale d'ouverture pour un nombre d'espèce déterminé
- une autorisation de transport : départemental, régional, national
- une autorisation de relâcher : départemental, régional, national (une dérogation espèces protégées)
- des contrôles réguliers par la DDPP

SANS CELA PAS D'ACCUEIL NI DE SOINS A LA FAUNE SAUVAGE

Mais en même temps cela n'autorise théoriquement pas à la réalisation d'actes vétérinaires : pose de diagnostic, injection, prescription de médicaments, euthanasie, chirurgie... ..



Et le transport vers le centre de soin ?



- transporteur couvert par l'autorisation de transport du CDS... mais uniquement à condition que le CDS/l'OFB soient au courant du transport → instruction PN/S2 n°933 du 14 mai 1993 « en cas d'urgence et en l'absence de meilleure solution, le transport sans formalité est admis s'il est effectué dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus direct »
- toujours de façon sécurisée : attention aux échappées dans la voiture, risque de contagion aux animaux domestiques et zoonoses (gale, teigne, rage, tuberculose...), animaux potentiellement dangereux

Et le transport vers le centre de soin ?

- cas des espèces coincées dans les barbelés/clôtures : nécessité d'une main professionnelle pour dégager sans dégâts
- faire appel aux pompiers/à l'OFB dans certains cas : espèces potentiellement dangereuses → mustélidés, cervidés, canidés, félidés...
- centre de soin pas toujours proche du lieu de découverte ou animal nécessitant des soins urgents → vétérinaire

Prise en charge initiale par un vétérinaire

Aucune obligation de prendre en charge la faune sauvage → article R242-48 du code rural et de la pêche maritime “Lorsqu'un vétérinaire se trouve en présence ou est informé d'un animal malade ou blessé, qui est en péril, d'une espèce pour laquelle il possède la compétence, la technicité et l'équipement adapté (...) il s'efforce, dans les limites de ses possibilités, d'**atténuer la souffrance de l'animal**, il informe le demandeur des possibilités alternatives de **prise en charge par un autre vétérinaire**, ou de décision à prendre dans l'intérêt de l'animal, notamment pour éviter des souffrances injustifiées”.

Prise en charge des premiers soins mais pas autorisé à héberger sur le long terme ni à relâcher → Transfert CDS obligatoire

Prise en charge initiale par un vétérinaire : difficultés

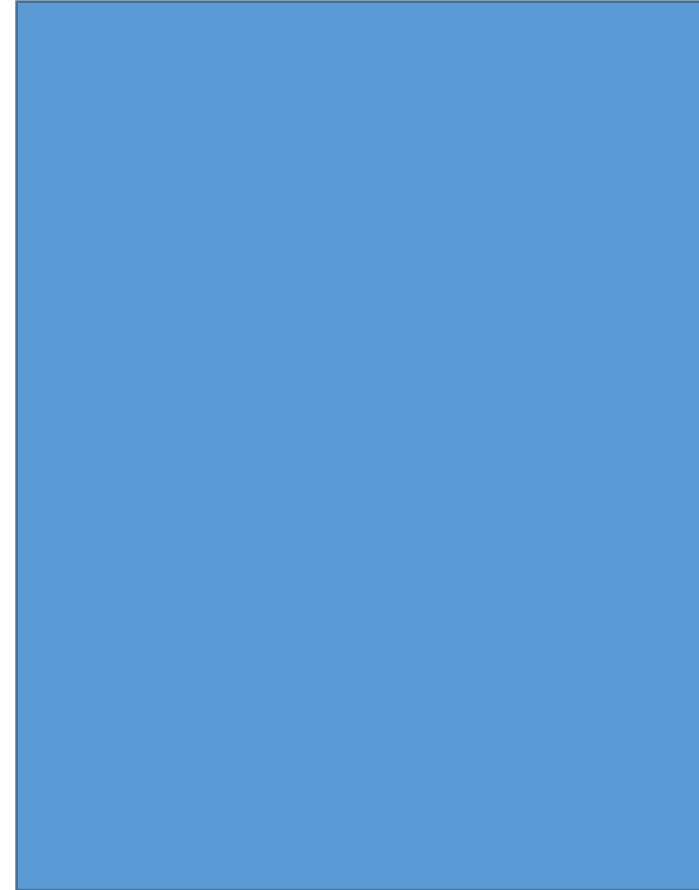
- **transmission de maladies contagieuses** aux animaux de propriétaires : puces, gale, teigne, grippe aviaire...
- **manque de temps** : plannings très chargés (manque généralisé de vétérinaires) → examen clinique, nourrissages de jeunes...
- **manque de place** et dangerosité potentielle : un chevreuil dans un petit cabinet vétérinaire ?
- **gestion des cadavres** : les services d'incinération facturent la prise en charge des corps → voir avec le centre de soin local ou mairie du lieu découverte pour service équarissage
- **manque de compétence/formation** : reconnaissance de l'espèce et de son statut/régime alimentaire, connaissance de la biologie de l'espèce → peu de formation en soin à la faune sauvage dans le cursus vétérinaire initial, mais une formation continue existe pour les professionnels en exercice intéressés (mais encore peu nombreux)
- **manque de matériel adapté** : sonde de gavage, lait maternisé pour l'espèce, alimentation adaptée (ver de farine, aliment de gavage hyperdigestible...)
- **absence de financement** → convention de mécénat
- **gestion du rapatriement vers le CDS** : pas toujours possible de façon rapide
- **gestion du stress/imprégnation** : difficile de trouver un endroit isolé du bruit

Prise en charge secondaire par un vétérinaire

Réalisation de soins à la demande d'un CDS :

- de façon bénévole +/- convention de mécénat
- chronophage et demande du matériel
- exemple d'actes : radiographie, échographie, anesthésie, chirurgie, scanner/IRM...

Rares sont les CDS avec vétos et matériel de soins vétérinaires complet sur place : CVFSE, CEDAF, ENVT, LPO Aquitaine, (Hôpital Faune Sauvage, CHENE, LPA Calais ?)



Conclusion : animal en détresse

En pratique, qui contacter ?

⇒ **Contacter le Centre de Soins** le plus proche

⇒ Le Centre de Soins peut prendre contact avec un vétérinaire de son réseau, géographiquement accessible au découvreur

- **Tri** → premiers soins urgents/stabilisation ou euthanasie
- Après stabilisation, **actes vétérinaires** (diagnostic / traitement)

⇒ **Transport vers Centre de Soins**

Sources

https://www.vendee.gouv.fr/IMG/pdf/que_faire_animal_sauvage_mort_ou_blesse_ONCFS.pdf

<https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/la-reglementation-professionnelle/index-juridique/la-profession-veterinaire/activites-reservees>

https://www.veterinaire.fr/system/files/files/2022-01/Guide_de_soins_FS- V6_Finale_17062021.pdf

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/

Les centres de soin

Elise Bidaud (LPO Ile Grande) et Aline Moulin (Faune Ethique)

1) Présentation des centres de soin en Bretagne

En Bretagne il y a des centres de soins généralistes : PIAFS à Languidic (56) et station LPO de l'Île Grande (22), + ONIRIS (Nantes). Il existe des centres plus spécifiques (l'ACMOM à Océanopolis (Brest) pour les phoques - et c'est l'un des seuls centres de France à pouvoir aussi accueillir la Loutre - , le Hameau des hérissons etc...).

Le Centre LPO de l'Île Grande est une petite structure, qui accueille environ 1000 animaux par an, les oiseaux (surtout marins), les petits mammifères (Hérisson, Ecureuil, Lièvre) mais pas de grands mammifères (la structure n'est pas adaptée). Piafs peut prendre ces derniers.

Beaucoup d'échanges ont lieu entre les centres, échanges de connaissances mais aussi d'animaux.

Les centres sont aidés par des services civiques et des bénévoles (soins, ménage...).

Il existe aussi les bénévoles rapatrieurs : ils prennent en charge les trajets entre les découvreurs et un centre de soin.

Les centres s'appuient aussi sur des vétérinaires pour des cas problématiques (avis d'expert, euthanasie si nécessaire).

Comme exemple, Piafs accueille en ce moment des mammifères (infos donnés par Didier Masci) : 6 renardeaux, 2 bébés martres, 2 bébés fouines, 3 blaireautins, 3 chauves-souris.

Concernant les chauves-souris, on a actuellement un réel problème d'accueil : le centre de soins Askell (spécialisé dans les chauves-souris) est fermé, et les autres sont peu adaptés. Une personne est actuellement en train de passer sa capacité pour pouvoir soigner les chauves-souris, mais c'est long à obtenir.

2) Qu'est-ce que les médiateurs doivent répondre aux gens qui les contactent ? / les premiers gestes à connaître

- S'assurer que la bête a vraiment besoin d'être prise en charge (éviter d'engorger les centres de soin pour rien). Ne pas hésiter à demander une photo (elle permet de voir s'il y a une blessure ou pas, de déterminer l'espèce etc.).
- Priorité : pas nourrir ni donner à boire, mais stabiliser au calme et appeler le centre de soin le + proche.
- Toujours manipuler avec des gants la faune sauvage.
- Pour un bébé chauve-souris par exemple, conseiller de mettre l'animal dans une boîte en carton avec une bouillotte et un tissu. Ne pas lui donner de lait de vache ou autre. On peut lui donner un peu d'eau avec un tout petit peu de miel.
- Parler du [dispositif de la chaussette](#) pour les bébés chauves-souris, qui donne de bons résultats.
- Toujours percer les cartons pour la respiration, mais attention à la taille des trous (ex : boucher les gros trous ronds qu'on trouve parfois dans les boîtes à chaussures, pour les chauves-souris). Choisir des cartons qui ferment bien pour éviter l'échappée pendant le transport.
- Envoyer le lien vers les [foires aux questions](#) du GMB (qui ne remplacent pas une discussion ou un avis).

Les centres sont ouverts 7j/7, mais on ne peut pas répondre en permanence. Ne pas hésiter à laisser des messages vocaux, les soigneurs tentent d'être le plus réactif possible, mais il faut être un peu patient.

Il y a actuellement un projet de plateforme téléphonique régionale « service SOS », porté par la LPO et l'Agence Bretonne de la Biodiversité, qui sera effectif pour la fin de l'année. Il s'agira d'un numéro unique pour tous les animaux en détresse.

Le fonctionnement du réseau des médiateurs

Les questions suivantes étaient prévues :

1. Rencontres des médiateurs : quel calendrier / format ? “café médiation” ? cibler débutants / confirmés ? quels lieux ? quelle périodicité ? quels thèmes ? qui est prêt à s’engager ?
2. Réseau des médiateurs : comment l’activer/le dynamiser ? : “Comment impliquer les médiateurs nouveaux ? ou ceux qu’on n’envoie pas en mission car pas de SOS chez eux ?
3. Fonctionnement : les besoins en outils de la médiation ? quelles aides pour accomplir ses missions médiation ? collaborations ?

Mais faute de temps, elles ont été abordées très brièvement. Il en a résulté que la formule de la rencontre annuelle convient, mais il serait intéressant de faire des sortes de « cafés médiation » localement, à l’initiative des uns et des autres.

Une liste Whatsapp va être créée pour les médiateurs. Aline se charge de la créer.

Pour mettre à jour la liste des médiateurs, un mail leur sera envoyé pour leur demander s’ils souhaitent y rester. Ceux qui n’ont pas répondu seront contactés par téléphone.

Certains souhaitent avoir une fiche « SOS » à remplir chez le demandeur (ci-derrière)



Rapport de visite SOS Mammifères

Date de la visite :/...../.....	Demandeur :
Médiateur :	Prénom/Nom :
Nb de km A/R effectués : km	Adresse :

	Tel :
	e-mail :

Demande :

Constatations et questions du demandeur :

.....

.....

.....

.....

Observations de la médiatrice ou du médiateur :

.....

.....

.....

.....

Réponse / conseils données par la médiatrice ou le médiateur

.....

.....

.....

.....

La-e-s propriétaire-s (signature)	La médiatrice ou le médiateur

Groupe Mammalogique Breton, www.gmb.bzh, contact@gmb.bzh, 02 98 24 14 00

Le rapport de visite que vous pouvez utiliser (mais continuez SVP à utiliser la saisie en ligne dont vous avez le lien)

The end

Merci à tous les participants, à la mairie de La Méaugon
pour l'accueil, à l'année prochaine pour la rencontre 2024,
et toute l'année pour des échanges...